

N° de résolution
ou annotation

27 JUILLET 2026

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 juillet 2026 dans la salle de l'Hôtel de ville de Percé, au 137, route 132 ouest, Percé.

Sont présents(e)s :

Daniel Leboeuf, Maire	Doris Réhel, Conseillère district 5
Harold Aubut, Conseiller district 1	Claude Panneton, Greffier par intérim
Michel Rail, Conseiller district 3	Kelly Fournier, Adjointe exécutive
Emmanuel Estérez, Conseiller district 4	à la direction / service du greffe

Sont absents(e)s :

Renaud Langlois, Conseiller district 2	Stéphane Mercier, Conseiller district 6
--	---

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants:

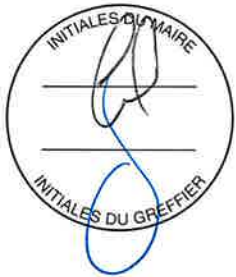
1. Ouverture de la session.
2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 667-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 4 991 170 \$ pour la réfection du chemin de Val-d'Espoir – Phase 1.
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 668-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 4 999 603 \$ pour la réfection du chemin de Val-d'Espoir – Phase 2.
6. Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 -- Réfection du chemin Val-d'Espoir (phase 1) – Surveillance des travaux;
7. Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 - Réfection du chemin Val-d'Espoir (phase 2) – Surveillance des travaux;
8. Autorisation à Construction LFG de procéder à la demande de fabrication de trois ponceaux auprès de Béton Provincial dans le projet de réfection du chemin de Val d'Espoir phase 1 et phase 2.
9. Poste de directeur général.
10. Questions du public.
11. Clôture de la session.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Daniel Leboeuf, procède à l'ouverture de la séance à 18h30.
Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).



N° de résolution
ou annotation

RÉS. NO.268-07-2026
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

RÉS. NO.269-07-2026
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 667-2026
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 991 170 \$ POUR LA
RÉFECTION DU CHEMIN DE VAL-D'ESPOIR - PHASE 1

Monsieur le conseiller Michel Rail donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 667-2026 Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 991 170\$ pour la réfection du chemin de Val d'Espoir - Phase 1.

Le projet de règlement portant le numéro 667-2026 est déposé.

RÉS. NO.270-07-2026
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 668-2026
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 999 603 \$ POUR LA
RÉFECTION DU CHEMIN DE VAL-D'ESPOIR - PHASE 2

Monsieur le conseiller Harold Aubut donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 668-2026 Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 999 603 \$ pour la réfection du chemin de Val d'Espoir - Phase 2.

Le projet de règlement portant le numéro 668-2026 est déposé.

RÉS. NO.271-07-2026
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2026-2027 - RÉFECTION DU
CHEMIN VAL-D'ESPOIR (PHASE 1) - SURVEILLANCE DES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre d'honoraires en ingénierie de Tetra Tech QI inc., datée du 16 juillet 2026, au montant de 36 025\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux de réfection du Chemin de Val d'Espoir - Phase 1.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement, au Règlement numéro 667-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 4 991 170 \$ pour la réfection du Chemin de Val-d'Espoir - Phase 1.

RÉS. NO.272-07-2026
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2026-2027 - RÉFECTION DU
CHEMIN VAL-D'ESPOIR (PHASE 2) - SURVEILLANCE DES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre d'honoraires en ingénierie de Tetra Tech QI inc., datée du 16 juillet 2026, au montant de 39 325\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux de réfection du Chemin de Val d'Espoir - Phase 2.



N° de résolution
ou annotation

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement, au Règlement numéro 668-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 4 999 603 \$ pour la réfection du Chemin de Val-d'Espoir - Phase 2.

RÉS. NO.273-07-2026

AUTORISATION À CONSTRUCTION LFG DE PROCÉDER À LA DEMANDE DE FABRICATION DE TROIS PONCEAUX AUPRÈS DE BÉTON PROVINCIAL DANS LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE VAL D'ESPOIR PHASE 1 ET PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 265-07-2026 la Ville de Percé a octroyé le contrat à l'entreprise Construction L.F.G. inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 10 juillet 2026 au montant total de 3 878 321,18 \$ (taxes incluses), et ce conditionnement à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 266-07-2026 la Ville de Percé a octroyé le contrat à l'entreprise Construction L.F.G. inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 10 juillet 2026 au montant total de 3 950 212,70 \$ (taxes incluses), et ce conditionnement à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT QUE, Construction L.F.G. inc doit faire fabriquer trois ponceaux auprès de Béton provincial dans le cadre des projets de réfection du chemin de Val d'Espoir phase 1 et phase 2;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

D'AUTORISER Construction LFG de procéder sans condition à la demande de fabrication de trois ponceaux auprès de Béton Provincial dans le projet de réfection du chemin de Val d'Espoir phase 1 et phase 2.

RÉS. NO.274-07-2026

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a mandaté la firme Talinko le 02 mars 2026 pour le recrutement d'un directeur général au sein de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste a fait l'objet d'affichages publics;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive du Comité des ressources humaines quant à la nomination de Mme Caroline Chrétien à titre de directrice générale / greffière de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'une directrice générale / greffière, ainsi que de fixer son traitement annuel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

DE NOMMER et D'EMBAUCHER madame Caroline Chrétien à titre de directrice générale / greffière de la Ville de Percé, et ce, au plus tard le 31 août 2026;

DE FIXER sa rémunération annuelle pour l'année 2026 au prorata de 125 000 \$;

ET DE L'INTÉGRER à l'échelon 4 de l'annexe 1 de l'entente de travail avec le recueil des conditions de travail des employés-cadres 2026-2030, et de l'intégrer également aux avantages prescrits dans ladite entente de travail.

Il est aussi entendu que Mme Caroline Chrétien complète une évaluation psychométrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS (19h00-19h00)



N° de résolution
ou annotation

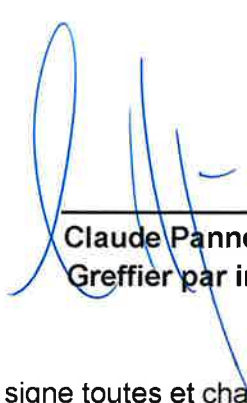
RÉS. NO.275-07-2026
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, l'ordre du jour étant épuisé;

II EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu
unanimentement:

DE LEVER la présente séance à 19h00.



Daniel Leboeuf
Maire

Claude Panneton
Greffier par intérim

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions
qu'il contient.



Daniel Leboeuf
Maire